

Mairie de Guzargues

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 novembre 2006 – 21h00

Sous réserve d'acceptation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Présents : M. COURTIEU Yves, M. BONNET Jérôme, M. ANTOINE Pierre, M MALCHIRANT Thierry, Mme BARTHES Mariette, Mme REDO Christine.

Excusé : M. BONANNO Eric (procuration à M. BONNET J)

Absents: MME VIDAL Patricia, MM ACCARDO Gérald, MELOTTE Jacques

soir

1 – Approbation du compte rendu du 21 septembre 2006

Le compte rendu de séance du 21 septembre 2006 est approuvé à l'unanimité après rectification des points n°3 et 6-B. Il sera soumis à signature lors du prochain Conseil Municipal.

2 – Décision modificatives n°1/2006

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits votés à certains articles du budget 2006 sont insuffisants. Il propose de procéder aux modifications suivantes :

Vote de crédits complémentaires		Dépenses	Recettes
Articles	Libellés		
011-635	Autres impôts et taxes	65,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	8 172,00	0,00
66-6611	Intérêts des emprunts	4 548,00	0,00
70-70311	Concessions dans les cimetières	0,00	503,00
70-70388	Utilisation du Domaine	0,00	832,00
73-732	Fiscalité reversée	0,00	12 000,00
73-7381	Taxe additionnelle droit de mutation	0,00	6 260,00
75-752	Revenus des immeubles	0,00	574,00
76-768	Autres produits financiers	0,00	3,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		12 785,00	20 172,00

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
21-2131	Bâtiments publics	4 100,00	0,00
23-231	Immobilisations corporelles en cours	14 900,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	8 172,00
024	Produits de cessions des immobilisations	0,00	4 511,00
16-1641	Emprunts en euros	0,00	3 402,00
16-165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 148,00
27-2762	Créances transf.TVA	0,00	2 718,00
TOTAL INVESTISSEMENT		19 000,00	19 951,00

Vote de diminution de crédits		Dépenses	Recettes
Articles	Libellés		
011-633	Impôts, taxes, versem.assim. sur rémunérations	-65,00	0,00
66-661	Charges d'intérêts	- 4 548,00	0,00
74-7478	Participation d'autres organismes	0,00	- 12 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		- 4 613,00	- 12 000,00

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
21-2121	Plantations	- 1 000,00	0,00
21-2183	Matériel de bureau et informatique	- 350,00	0,00
21-2184	Mobilier	- 300,00	0,00
21-2188	Acquisition de matériel	- 500,00	0,00
13-132	Subventions d'équipement non transférables	0,00	- 2791,00
13-1341	DGE	0,00	- 310,00
TOTAL INVESTISSEMENT		- 2 150,00	-3 101,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires présentées.

3 – Communauté de Communes du Pic St Loup : adhésion au Syndicat Mixte « SCOT du Pic St Loup – Haute Vallée de l'Hérault »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que:

- Par arrêté préfectoral en date du 7 Novembre 2002 a été autorisée la création de la Communauté de Communes du Pic St Loup regroupant les communes d'Assas, Cazevieille, Combaillaux, Fontanès, Guzargues, les Matelles, Murles, St Bauzille de Montmel, Ste Croix de Quintillargues, St Jean de Cuculles, St-Mathieu-de- Tréviers, St-Vincent-de-Barbeyrargues, le Triadou et Vailhauquès.
- Par arrêté préfectoral en date du 30 Octobre 2003, les communes de St-Clément-de- Rivièr, St-Gély-du-Fesc et Teyran ont été autorisées à se retirer de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et à adhérer à la Communauté de Communes du Pic St Loup.

Il indique que par délibération en date du 20 septembre 2006, la Communauté de Communes du Pic St Loup a demandé la création du Syndicat Mixte" SCOT du Pic Saint Loup - Haute Vallée de l'Hérault" regroupant les communautés de communes «Pic Saint Loup», «Séranne Pic Saint Loup» et «Ceps et Sylves ».

Il rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 5214- 27 du Code Général des Collectivités Territoriales cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Pic St Loup, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pic St Loup au Syndicat Mixte "SCOT du Pic Saint Loup- Haute Vallée de l'Hérault.

4 – Vente de terrain au Domaine de Rocalhas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de M. GRENIER Jean-Pierre pour l'acquisition de terrains communaux AB131 et AB 132 d'une contenance totale de 20a50ca au prix de 1.000 € l'ensembl.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette proposition, la considérant comme déraisonnable et maintient sa proposition à 1.500 €.

5 – Questions diverses

A/ - Goûter de Noël pour les enfants : le Conseil Municipal décide de reconduire le principe d'un goûter récréatif le vendredi 22 décembre 2006 à 18h00.

B/ - Colis des « Aînés » : le Conseil Municipal décide de reconduire le traditionnel colis pour les personnes de + 70 ans résidentes sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

**Le Maire
Yves COURTIEU**